



Garde de l'enfant, problèmes relationnels avec mon ex

Par Visiteur

Bonjour,

Enceinte de 3 mois et demi, je suis en relation conflictuelle avec mon ex, le géniteur du bébé.

Il m'envoie des mails en faisant bien attention à ce qu'il note; je ne lui répond pas, je ne le souhaite pas, cet homme m'a fait trop souffrir et je le déteste donc je ne lui répond pas. Mon assistante sociale m'a dit qu'en aucun cas j'étais obligée de lui répondre et de lui parler de l'évolution de ma grossesse, mais lui dit le contraire, il dit dans un mail que si je ne lui répond pas, que je ne l'informe pas de la grossesse, du sexe de l'enfant, que ça peut se retourner contre moi.

Est-ce vrai? Mon AS m'a dit qu'il dit ça pour m'impressionner. pOUvez-vous me rassurer là-dessus?

Et j'ai une autre question, que va-t-il se passer si le père n'est pas d'accord avec le prénom que je vais donner au bébé? Sachez que le père tient absolument à reconnaître l'enfant, et à ses propos je pense qu'il veut la garde lorsqu'il sera né ou la garde alternée! que puis-je faire? Je suis désespérée, je n'ai aucune confiance en cet homme.

JE vous remercie infiniment de bien vouloir répondre à toutes mes interrogations,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est-ce vrai? Mon AS m'a dit qu'il dit ça pour m'impressionner. pOUvez-vous me rassurer là-dessus?

Effectivement vous n'êtes pas obligée de lui parler mais étant donné que ce monsieur va faire partie intégrante de la vie de votre enfant, vous avez tout intérêt à communiquer avec lui et ce pour dans un futur proche démontrer que vous ne vous êtes pas opposée à lui.

Et j'ai une autre question, que va-t-il se passer si le père n'est pas d'accord avec le prénom que je vais donner au bébé? Ce n'est pas tant le choix du prénom qui à mon humble avis va poser problème mais celui du nom de famille. Juridiquement le père ne pourra pas contester le choix du prénom.

Sachez que le père tient absolument à reconnaître l'enfant, et à ses propos je pense qu'il veut la garde lorsqu'il sera né ou la garde alternée! que puis-je faire

Vous ne pouvez pas l'empêcher de reconnaître l'enfant et s'il le reconnaît il aura sur ce dernier les mêmes droits que vous.

Quant à la garde: je ne pense pas que le juge confie la garde principale au père du fait de l'âge de l'enfant mais s'il demande une garde alternée elle peut lui être accordée à condition que le juge considère qu'il est apte à s'occuper de l'enfant.

Je suis désespérée, je n'ai aucune confiance en cet homme

Je comprends tout à fait mais il est le père de votre enfant, vous aviez choisi d'avoir un enfant avec lui et le fait qu'il se préoccupe de l'évolution de votre grossesse et souhaite reconnaître l'enfant démontre sa volonté de se comporter en père, ce qui pour votre enfant ne peut être que positif.

Bien cordialement